

HUILE D'OLIVE ADOLPHE PUGET, MARSEILLE

Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart-bouteilles et en astagnons de 5 gallons, 1 gallon, demi gallon et quart gallon.

TRIBUNAUX

Cour Civile de District.

Successions ouvertes: Virginia Gilbert, Mme Elvina Gally, Monte Brant, W. H. Nicholson, Mme Agnes C. Lalmand, Caroline Bittel, A. L. Buhler, Jos. Clark.

Deuxième Cour Inférieure

Josephine Parker, violation de la loi sur les chiens; Comparaisons: Josephine Parker, violation de la loi sur les chiens.

FAITS DIVERS

Mesures contre l'incendie.

M. Monroe et Setton se sont présentés au bureau de Son Honneur le maire P. Capdevielle, hier matin, le priant instamment d'user de toute son influence pour que rien ne soit modifié au sujet des limites actuelles de la ville, en ce qui concerne le service du département de l'incendie.

Echange de mauvais procédés.

Le chauffeur John Temple, attaché à la New Court Building, a subi un interrogatoire à la suite duquel il a été acquitté. Il avait été accusé d'avoir causé l'incendie de la nuit dernière.

hler pardevant le juge

hler pardevant le juge Chrétien d'attaque et de voies de fait à l'égard de Mme John Rivière. Mme Rivière a prétendu qu'il lui avait causé le nez. Quelques jours après l'incident, son mari avait tiré un coup de revolver sur Temple, d'où une accusation motivée a été faite contre le mari.

Un innocent sauvé.

M. Charles F. Fush, surintendant de la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Enfants, a été rendu hier au troisième poste de police pour se renseigner au sujet d'un triste cas, en présence du capitaine Cooper.

Alidant.

Trois adhérents pour détourner l'attention du jury, hier matin, à la première séance de la Cour Supérieure, sollicitent employé par la People's Home Cooperative Company, sur la plainte portée contre lui par M. T. B. Renoussin, directeur de la compagnie. Il est accusé de s'être approprié divers vêtements appartenant à une autre femme.

Affaires citées.

L'affaire Alexandre Nash, alias Kid Nash, accusé d'avoir tué Finch Girard, à l'angle des rues Bienville et Basin, est fixée au 15 janvier et sera jugée devant le juge Baker à la Cour criminelle de district. Accusé de meurtre, Nash n'a pas été autorisé à fournir un cautionnement.

Affaire Hyde-Beer.

Les plaidoiries ont été commencées hier, au sujet de la demande de sécularisation de la dénomination de Hyde & M. Henry et Bertrand Beer, M. Hyde se regardant comme personnellement difamé par le cabotage que ces messieurs ont envoyé à Liverpool. Les témoignages ayant été donnés mercredi, y compris celui de M. H. Beer, l'affaire suit son cours.

Après la plaidoirie de M. Kruttschnitt, on a entendu celle de l'honorable juge Clegg, qui a produit une impression des plus favorables. D'après lui, les allégations de M. Kruttschnitt ne peuvent que diminuer le montant de la somme réclamée; mais il considère qu'il y a eu un sérieux préjudice à la réputation de M. Hyde, par suite de la demande de sécularisation, car la diffamation subsiste à l'égard d'un fonctionnaire de l'administration, qui assume des responsabilités et dont les paroles doivent être pesées quand il s'agit d'intérêts commerciaux aussi importants.

A la clôture des débats le jury a rendu un verdict affirmatif accordant des dommages de \$2,500 au plaignant.

Le grand jury en fonction.

Le grand jury a commencé hier sa session régulière à la Cour criminelle de district. De nombreux témoins ont comparu devant lui; quatre affaires seront l'objet d'une enquête.

Indulgence.

M. O'Shaughnessy est du septième ward. M. Moulton, comptaire de travaux publics, appartenait au même ward. Ce rapprochement a amené une compétition locale, qui a fini par amener une dispute, et il a fallu porter plainte à la Cour criminelle de district, par-devant le juge Chrétien.

Empoisonnée.

Marie Howard est une des pensionnaires de la maison que Ray Owens tient 1306 rue Conti. Dans un accès de jalousie elle a avalé des tablettes de mercure. Dr. E. J. Moton a été appelé et a déclaré que le cas était grave. Il n'a que bien peu d'espoir de sauver la malheureuse.

Au sujet du Jackson Square.

L'ordonnance qui concerne le Jackson Square et ses commissaires n'a pas encore été signée; mais elle le sera prochainement. Ce n'est qu'après seulement, a dit le juge Théard, qu'il y aura lieu de réclamation.



Onguent HEISKELL. Ce remède est célèbre pour ses propriétés curatives.

Le relèvement de notre

Tout indique, ainsi que nous l'avons souvent dit, que notre district va bientôt recouvrer de ses centres; que la propriété foncière y retrouvera son ancienne valeur, et que le commerce qui l'avait un moment abandonné pour traverser la rue du Canal lui reviendra.

Il est à peu près certain que la Poste nouvelle s'érigera dans notre district et le nouveau Palais de Justice également. Que nous manquera-t-il alors? Un hôtel de premier ordre. Mais déjà les plus optimistes croient le voir poindre à l'horizon.

En effet, il y a bien quelque chose qui pourra fort bien nous arriver sous la forme d'un superbe hôtel achevant ainsi le relèvement de notre Deuxième District; et c'est un homme des plus entreprenants et des plus attachés au district qu'on plaigra sur la route et qui nous vaudra cette bonne fortune, M. Mercier.

A la Bourse au Sacre.

Les messieurs suivants ont été nommés hier membres du comité des marchés à terme de la Bourse au Sacre: Jno. A. Wogan, président, Jno. S. Seymour, R. B. Scudder, Chs Godchaux, P. A. Lelong.

ACQUITTE.

Vincenzo Beninotti, demeurant à l'angle de l'avenue Sidell et de la rue Vallette, à Alger, a été accusé d'avoir tué Caleb Mallory, couleur, le 24 décembre 1902, dans son magasin. Vincenzo a comparu devant la seconde Cour criminelle de ce hier et il a été promptement déchargé. MM. Guillotte et O'Connor défendaient l'accusé contre l'assistant avocat Thos J. Ford.

Au sujet du Jackson Square.

L'ordonnance qui concerne le Jackson Square et ses commissaires n'a pas encore été signée; mais elle le sera prochainement. Ce n'est qu'après seulement, a dit le juge Théard, qu'il y aura lieu de réclamation.

Grave danger.

A la suite d'un accident dont il a été témoin, M. Henderson a cru devoir appeler l'attention du maire sur les poteaux télégraphiques et les supports des trolley le long de la rue Prytania.

M. Henderson demeure au coin de la rue où l'accident s'est produit, et il a examiné le poteau brisé, et considérant que tous les poteaux de la rue Prytania ont été placés en même temps, il en a conclu qu'il se peut qu'à bref délai le même fait se reproduise.

Condamnation.

Frank Brown, de couleur, est un ex-convict. Le juge Hughes vient de le condamner, comme suspect et dangereux, à six et quinze jours dans la prison de paroisse. En cas de non paiement, il fera neuf jours de prison supplémentaire.

Triste pour un fils de famille

Georges L. Lewis a été, hier matin, condamné à six mois de prison par le juge Baker, à la Cour criminelle de district. Il doit à la notabilité de ses parents d'avoir esquivé le pénitencier, où il avait droit de faire une longue station.

A VENDRE

Une Vache complète de première classe, consistant de 36 vaches, 4 chevaux, 2 wagons à lait et un wagon de fourrage. La clientèle est garantie de 36 gallons ou plus par jour.

Toute Femme

est intéressée et doit lire attentivement... THE TEXAS TAMP PACIFIC RAILWAY COMPANY. Annonce embarrassée pour répondre aux questions.

When Johnny comes marching home again with crackers in a bag - Send Johnny a marching back again and write upon the tag - Uneeda Biscuit In the In-or-seal Package with red and white seal. NATIONAL BISCUIT COMPANY

AMUSEMENTS. ST. CHARLES OPERA FRANÇAIS. SAMEDI, 10 JANVIER. 24me Représentation de l'abonnement. LES HUGUENOTS.

CRESCENT CITY JOCKEY CLUB. COMMENÇANT LE 27 NOVEMBRE. 6 COURSES PAR JOUR. Abita Springs Water Co., Ltd.

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. A l'honneur de l'industrie. Un Hôtel Moderne de Prem. et Classe tenu sur les plus beaux emplacements.

LE CRESCENT TURF EXCHANGE. Coin Douane et Royale. Strées pour toutes les courses d'été.

GRAND OPERA HOUSE. COMMENÇANT AVEC LE MATIN DE DIMANCHE. M. M. CURTIS et ALBERTA BEMER. Supportés par l'In Grand Opera House Stock Co.

Elle ne l'aime pas, tante Noémie, et faut pas que se l'aime moi non plus. Geneviève, un instant avait courbé la tête, atterrée... mais sur paroles de l'enfant, elle releva. Vraiment tante Noémie était allée trop loin en parlant de ces choses à Fernand.